

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 12 novembre 2018**

**Procès-verbal** de la session spéciale du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le douzième (12) jours de novembre deux mille dix-huit (2018) à 16 h 40, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences :**

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Zéro (0) citoyens sont présents à l'assemblée.

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 16 h 40, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2018-11-342-2.**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. FINANCE
  - 3.1 Protocole d'entente avec le MTQ (SQI)
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
  - 4.1 Clôture de l'assemblée

**3. FINANCES**

**2018-11-343-3.1**

**3.1 Protocole d'entente avec le MTQ (SQI)**

ATTENDU que la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) est propriétaire de l'édifice situé au 801, route de l'Église à Cacouna (ci-après « Édifice »);

ATTENDU que la SQI souhaite que l'Édifice soit desservi par le réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU que la MUNICIPALITÉ a la responsabilité de procéder, à ses frais, à la conception et à la construction des installations et des aménagements nécessaires pour assurer l'alimentation en eau des édifices présents sur le périmètre urbain de la MUNICIPALITÉ;

ATTENDU que la SQI consent, selon les conditions mentionnées au présent protocole, à effectuer certains travaux nécessaires à la conception et à la construction des installations et des aménagements relatifs à l'alimentation en eau de l'Édifice;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la partie « Cédée » est un tronçon alimenté par un tuyau de 6" au lieu de 4" à la demande de la MUNICIPALITÉ;

QUE la municipalité accepte de payer les frais de 7 755 \$ étant la différence entre le coût d'un tuyau de 4" versus un tuyau de 6" payable sur réception au compte de grand livre numéro 02 32000 521;

QUE la SQI procèdera aux travaux après avoir fait parvenir un avis écrit 24 heures avant le début des travaux permettant à celle-ci de mandater un surveillant de la MUNICIPALITÉ;

QUE ce conseil autorise madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Carole Pigeon, directrice générale à signer l'entente au nom de la municipalité de Cacouna.

#### 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-11-344-4.1

##### 4.1 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 16 h 53 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

---

Ghislaine Daris  
maresse

---

Carole Pigeon  
directrice générale

\*\*\*\*\*